



Avis d'une demande de dérogation mineure au Règlement de zonage 2001-Z-439

Avis public est donné que, lors de sa séance qui aura lieu le 13 août 2024 à 19 h 30, au 300, rue Saint-Charles Ouest, le conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Permettre aux 25-27, rue Charron un minimum de deux cases de stationnement pour une habitation trifamiliale au lieu de trois.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre à propos de cette demande, par le conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil, lors de ladite séance.

Longueuil, le 25 juillet 2024.

Véronica Mollica
Secrétaire du conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil